

# FONDS d'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

SREP/SC.IS.2/6

17 février 2012

---

Réunion intermédiaire du Sous-comité du SREP

Nairobi, Kenya

8 et 9 mars 2012

Point 9 de l'ordre du jour

**CLASSEMENT PAR ORDRE DE PRIORITÉ DES PROGRAMMES PILOTES  
FIGURANT SUR LA LISTE D'ATTENTE DU SREP**

## **Projet de décision du Sous-comité du SREP**

Le Sous-comité a examiné le document *Classement par ordre de priorité des programmes pilotes figurant sur la liste d'attente du SREP (SREP/SC.IS.2/6)* et est convenu d'examiner pour approbation les plans d'investissement préparés par les pays figurant sur la liste d'attente lors de la première réunion du Sous-comité qui se tiendra après la soumission de ces plans à l'Unité administrative des FIC.

Le Sous-comité convient que le SREP devrait financer la mise en œuvre des plans d'investissement des pays figurant sur la liste d'attente, selon l'ordre de priorité suivant :

1. Tanzanie
2. Libéria
3. Yémen
4. Arménie
5. Région Pacifique
6. Mongolie

Un pays pilote et les BMD sont autorisés à élaborer des propositions de projets et de programmes aux fins de financement par le SREP dans un pays pilote, en tenant compte de l'ordre de priorité ci-dessus, à condition que des fonds suffisants aient été promis au SREP pour couvrir le financement intégral de chaque nouveau programme pilote. Lorsque cette condition sera remplie, la décision d'élaborer des propositions de projets ou de programmes dans un pays pilote devra être confirmée par courrier par le Sous-comité.

## **I. INTRODUCTION**

1. À sa réunion de novembre 2011, le Sous-comité du SREP a demandé à l'Unité administrative des FIC de préparer une note, pour examen à la réunion intersessions de mars 2012, sur les indicateurs appliqués pour déterminer l'allocation des ressources aux pays pilotes du SREP et les résultats de l'application de ces indicateurs pour classer par ordre de priorité les programmes pilotes figurant sur la liste d'attente du SREP, afin de permettre une décision sur le financement de nouveaux programmes pilotes.

2. Cette note a été préparée par l'Unité administrative des FIC en réponse à la demande du Sous-comité, en tenant compte des principes d'allocation des ressources du SREP approuvés par le Sous-comité, des indicateurs appliqués pour déterminer l'allocation des ressources aux premiers pays pilotes du SREP, des informations fournies par le Groupe d'experts dans ses rapports antérieurs au Sous-comité et d'autres sources de données.

## **II. APPLICATION DES INDICATEURS AUX PROGRAMMES PILOTES FIGURANT SUR LA LISTE D'ATTENTE**

3. Les indicateurs appliqués pour déterminer l'allocation des ressources aux pays pilotes du SREP ont été présentés au Sous-comité du SREP en novembre 2010 (document SREP/SC.4/5) et comprennent :

- a) *La taille du pays*, c'est-à-dire sa population et son PIB en parité de pouvoir d'achat (PPA), en supposant que plus un pays est grand, plus il a de chances d'avoir un impact élevé.
- b) *Le potentiel d'obtention de résultats*, c'est-à-dire l'Évaluation de la politique et des institutions nationales (CPIA) réalisée par la Banque mondiale et le pourcentage de la population ayant accès à l'électricité. La CPIA est le principal critère d'allocation des ressources de l'IDA (également appelé Indice d'allocation des ressources de l'IDA ou IRAI) et sert à évaluer la gestion économique, les politiques structurelles, les politiques de lutte contre l'exclusion et de promotion de l'équité, la gestion et les institutions du secteur public. Cet indicateur reflète également l'efficacité avec laquelle un pays utilise des financements extérieurs. L'indicateur d'accès à l'électricité suppose que le potentiel de réalisation des objectifs du SREP est plus élevé dans les pays où cet accès est faible et où la demande accumulée est donc importante.
- c) *Les problèmes de développement*, c'est-à-dire l'indicateur de développement humain (IDH) et les mesures du PIB par habitant (PPA), en supposant que plus les problèmes de développement sont importants, plus un pays a de chances d'améliorer ses conditions.

4. Les données correspondant aux trois ensembles d'indicateurs ci-dessus sont présentées dans le Tableau 1.

**Tableau 1 : Données correspondant aux programmes pilotes figurant sur la liste d'attente du SREP**

Pays/Région	Population (millions d'hab.)	PIB – PPA (millions de dollars)	CPIA (IRAI)	Accès à l'électricité (%)	IDH	PIB par habitant, PPA (en dollars)
Arménie	3,1	16 892	4,17	100	0,716	5 449
Libéria	4,0	1 673	2,83	1	0,329	418
Mongolie	2,8	11 123	3,33	90	0,653	3 973
Pacifique*	1,1	4 046	3,14	40	0,602	3 601
Tanzanie	44,8	62 699	3,83	11	0,466	1 400
Yémen	24,1	58 477	3,33	50	0,462	2 426

\* Îles Salomon, Kiribati, Samoa, Tonga et Vanuatu

Source : Banque mondiale, PNUD et Groupe d'experts.

5. La méthodologie utilisée dans le document intitulé *Proposal for the Allocation of Resources to the SREP Pilots* (SREP/SC.4/5) a été appliquée pour convertir les données du Tableau 1 en valeurs permettant de comparer les programmes pilotes. La valeur 1 est affectée aux programmes dont les indicateurs sont inférieurs ou égaux (population, PIB et CPIA) ou supérieurs (accès à l'électricité, IDH et PIB par habitant) à la médiane ; la valeur 2 aux programmes situés entre la médiane et un écart type par rapport à la médiane ; la valeur 3 aux programmes situés au-dessus ou en dessous d'un écart type par rapport à la médiane. Un indice quantitatif de ces indicateurs a été obtenu à partir de leurs valeurs moyennes (Tableau 2).

**Tableau 2 : Résultats du classement par ordre de priorité des programmes pilotes figurant sur la liste d'attente du SREP**

Pays/Région	Taille du pays		Potentiel d'obtention de résultats		Problèmes de développement		Moyenne	Priorité
	Population	PIB	CPIA	Accès à l'électricité	IDH	PIB par habitant		
Arménie	1	2	3	1	1	1	1,500	Intermédiaire
Libéria	2	1	1	3	3	3	2,167	Élevée
Mongolie	1	1	1	1	1	1	1,000	Faible
Pacifique*	1	1	1	2	1	1	1,167	Faible
Tanzanie	3	3	3	2	2	2	2,500	Élevée
Yémen	3	3	1	1	2	2	2,000	Intermédiaire

\* Îles Salomon, Kiribati, Samoa, Tonga et Vanuatu

6. L'indice quantitatif définit l'ordre de priorité suivant entre les six programmes pilotes figurant sur la liste d'attente du SREP :

1. Tanzanie (priorité élevée)
2. Libéria (priorité élevée)
3. Yémen (priorité intermédiaire)
4. Arménie (priorité intermédiaire)
5. Région Pacifique (priorité faible)
6. Mongolie (priorité faible)

### **III. AUTRES CONSIDÉRATIONS**

7. La Mongolie comptait parmi les six pays pilotes initialement sélectionnés par le Groupe d'experts du SREP, qui pensait qu'elle compléterait utilement le programme. Certains membres du Sous-comité ont estimé que la priorité devait être accordée aux pays les moins avancés lors de la sélection des programmes pilotes, d'où la décision d'inclure la Mongolie dans la liste d'attente. Le Gouvernement mongolien a regretté cette décision et demandé que son pays retienne toute l'attention du Sous-comité lors de l'examen de l'allocation de crédits aux pays figurant sur la liste d'attente.

### **IV. RESSOURCES NÉCESSAIRES POUR LES SIX PROGRAMMES PILOTES SUPPLÉMENTAIRES**

8. Lors de l'approbation du financement des six programmes pilotes qui bénéficient actuellement du soutien du SREP, le Sous-comité est convenu d'une fourchette de financement pour chacun d'entre eux. L'allocation minimale a été fixée à 25 millions de dollars, avec un maximum de 50 millions de dollars pour deux pays à priorité élevée (l'Éthiopie et le Kenya), 40 millions de dollars pour les pays à priorité intermédiaire (le Mali et le Népal) et 30 millions de dollars pour deux pays à priorité faible (le Honduras et les Maldives). Une réserve a également été constituée pour fournir des financements complémentaires à des projets mis en œuvre dans les pays pilotes en fonction de critères devant être approuvés par le Sous-comité.

9. Si les ressources permettent de financer de nouveaux programmes pilotes, des fourchettes semblables pourront être appliquées comme suit aux six nouveaux programmes :

Libéria et Tanzanie	25-50 millions de dollars
Arménie et Yémen	25-40 millions de dollars
Mongolie et région Pacifique	25-30 millions de dollars

10. L'expérience du SREP et d'autres programmes du SCF montre que les plans d'investissement des pays sollicitent généralement au moins le montant maximal de la fourchette prévue. Le financement total des six programmes au niveau supérieur des

fourchettes prévues nécessiterait des contributions supplémentaires de 240 millions de dollars.

## **V. PRÉPARATION DES PLANS D'INVESTISSEMENT**

11. Le Sous-comité est convenu à sa réunion de novembre 2011 que les pays figurant sur la liste d'attente du SREP pourraient être invités à élaborer des plans d'investissement visant à développer l'utilisation des énergies renouvelables, sachant que les ressources requises pour financer ces plans ne seront pas nécessairement disponibles auprès du SREP mais pourront éventuellement provenir d'autres sources de financement de l'action climatique. Le Sous-comité est également convenu qu'un montant à hauteur de 300 000 dollars pourra être mis à la disposition de chacun des pays figurant sur la liste d'attente du SREP, et qu'une enveloppe à hauteur de 600 000 dollars pourra être prévue pour le programme pilote pour la région Pacifique, afin qu'ils puissent impulser l'élaboration de plans d'investissement en collaboration avec les BMD.

12. Au 17 février 2012, quatre pays (Arménie, Libéria, Mongolie et Tanzanie) avaient confirmé auprès de l'Unité administrative des FIC leur désir de participer au SREP.

## **VI. L'AVENIR**

13. Le Sous-comité devrait préciser s'il désire examiner et approuver les plans d'investissement, susceptibles d'être élaborés avec des ressources du SREP par les pays figurant sur la liste d'attente, dès que ces plans seront prêts ou seulement lorsque des crédits seront disponibles pour financer les programmes.

14. Concernant le financement des projets et programmes par le SREP, le Sous-comité pourrait envisager de programmer les ressources complémentaires promises au SREP, soit au niveau maximum de chaque fourchette de financement, soit au niveau minimum de chaque fourchette pour les nouveaux programmes pilotes. Il est proposé que ces nouveaux programmes puissent aller de l'avant en fonction de leur ordre de priorité dès que les crédits nécessaires seront promis au SREP pour financer l'intégralité de chaque nouveau programme pilote.

15. Dans l'hypothèse d'un financement au niveau maximum de chaque fourchette, le programme pilote ayant la priorité la plus élevée pourrait solliciter un financement du SREP dès que 50 millions de dollars supplémentaires seront promis, le deuxième programme pilote en termes de priorité pourrait ensuite solliciter un financement du SREP dès que 50 millions de dollars supplémentaires seront promis, le troisième programme pilote en termes de priorité pourrait ensuite solliciter un financement du SREP dès que 40 millions de dollars supplémentaires seront promis, et ainsi de suite.

16. Dans l'hypothèse d'un financement minimum, fixé à 25 millions de dollars pour chaque programme pilote, le programme ayant la priorité la plus élevée pourrait solliciter un financement du SREP dès que 25 millions de dollars supplémentaires seront promis, le deuxième programme pilote en termes de priorité pourrait ensuite solliciter un

financement du SREP dès que 25 millions de dollars supplémentaires seront promis, le troisième programme pilote en termes de priorité pourrait ensuite solliciter un financement du SREP dès que 25 millions de dollars supplémentaires seront promis, et ainsi de suite. Lorsque les six nouveaux programmes pilotes auront reçu le financement minimal (150 millions de dollars au total), tout financement complémentaire annoncé pourra être mis à la disposition des programmes pilotes figurant sur la liste d'attente en fonction de leur ordre de priorité pour permettre à chacun d'entre eux d'atteindre le niveau maximal de la fourchette convenue.